



Bougival, lundi 2 août 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04561

Pris en application :

Rappel de la réglementation générale (Règles de Stationnement - Poste d'attente amont RD)**SEINE AVAL - Commune D'AMFREVILLE - PK 201.400
au PK 201.720****Respect des consignes (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 02/08/2021 à 00:00 au 31/12/2021 à 00:00**

- o Seine à l'aval de Paris
entre les pk 201.400 et pk 201.720 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter les règles de stationnement en amont des écluses d'Amfreville-sous-les-Monts conformément au paragraphe 2.1.2-7 sur les règles de stationnement des bateaux dans les ports et garages de l'avis à la batellerie n°1, édition 2020 (page 33), compléments des articles A.4241-1/ A.4142-54-1/A.4142-54-2 du Règlement Général de Police (RGP).

Le stationnement des bateaux est autorisé en rive droite du PK 201.400 au PK 201.720 sur une largeur de 16 mètres. Ces règles sont ici rappelées afin de permettre l'approche et la sortie des écluses d'Amfreville en toute sécurité.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Boucle de la Seine, 23, Ile de la loge, 78380 BOUGIVAL
Tél : 01 39 18 23 45 - Fax : 01 39 69 67 41

Date limite d'affichage :

01/01/2022

Chef de la subdivision exploitation

Signé

Vincent MOREL